

Compte rendu

Octobre 2009

9 villes de l'Est parisien ?

PARLONS-EN FRANCHEMENT



9 villes de l'Est paris

re >
009

ions
ville

PARLON FRANCH



La communauté d'agglomération de l'Est-parisien baptisée « **Est ensemble** » et composée des villes de Bagnole, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville, a pris effet en janvier 2010. Le 26 novembre 2009, le conseil municipal de Bobigny en a approuvé les statuts et a choisi les dix conseillers municipaux balbyniens qui y siégeront.

Avant ce vote, la ville avait organisé 14 réunions « **Parlons franchement** » pour en débattre avec la population, afin que chacun puisse donner son avis. Cette synthèse restitue la teneur des débats sur l'intercommunalité, ainsi que ceux sur la vie quotidienne des quartiers.

L'intercommunalité est en marche certes, mais la population continuera à être consultée et informée sur cette question.



L'INTERCOMMUNALITÉ QUESTIONNÉE PAR LES HABITANTS



« Ne consulte-t-on pas la population trop tardivement ? »

L'un des premiers actes de Catherine Peyge après son élection, en 2006, avait été de solliciter les communes situées autour du canal de l'Ourcq afin de leur proposer un rapprochement. Lors de la Consult'action de 2007, 88% des personnes interrogées avaient soutenu cette idée d'intercommunalité. Les villes contactées n'avaient à l'époque pas toutes retenu cette proposition et quelques-unes de ces villes se sont depuis associées à d'autres projets. Certaines réfléchissent encore à cette opportunité et pourraient rejoindre la communauté d'agglomération de l'Est parisien dans le futur. Catherine Peyge le reconnaît : « nous avons peut-être un

peu de retard dans la création de la communauté d'agglomération, mais la loi nous oblige à accélérer les choses. Le projet a évolué, il évoluera donc encore ».

Au cours des réunions Parlons franchement, l'opposition s'est interrogée sur la pertinence du périmètre choisi : pourquoi ces neuf communes, dont certaines peuvent paraître éloignées de Bobigny ? « Ces villes ont des valeurs communes, en matière de politique de santé ou de service public par exemple, a souligné Catherine Peyge et la pertinence du périmètre de la communauté d'agglomération devrait être renforcé lorsque le prolongement du T1 jusqu'à Montreuil sera réalisé ».

« De quoi s'occupera la communauté d'agglomération ? »

Il y a quatre domaines de compétences obligatoires dans une intercommunalité :

> **Le développement économique**, pour valoriser les atouts des neuf villes et favoriser leur attractivité.

> **La politique de la ville**, afin de favoriser la cohésion sociale.

> **L'aménagement du territoire**, pour mener à bien des projets en commun et favoriser un aménagement harmonieux et cohérent.

> **L'équilibre social de l'habitat**, les projets communautaires pourront permettre de proposer une offre de logements mieux répartie et de meilleure qualité.

L'intercommunalité devra également choisir parmi d'autres compétences, optionnelles :

l'action sociale, la voirie et la collecte des déchets, la gestion des réseaux d'assainissement, les équipements sportifs et culturels, l'environnement et le cadre de vie, la gestion de l'eau.

Les neuf villes ont d'ores et déjà décidé de mettre en commun ces domaines de compétences, à l'exception de la voirie et de la collecte des déchets, pour lesquels l'échelle intercommunale est peu pertinente.



« L'intercommunalité se traduira-t-elle par de nouveaux impôts ? »

« **L**es neuf villes se sont engagées à ne pas créer de nouvel impôt ou d'emploi public supplémentaire », a insisté Catherine Peyge. En Seine-Saint-Denis, Plaine Commune – une communauté d'agglomération qui regroupe 400 000 habitants –

n'a par exemple pas créé de nouvel impôt. Mais la loi sur la réforme des collectivités territoriales, actuellement en discussion au Parlement, pourrait cependant obliger les communes à le faire à partir de 2014.



« Qu'est-ce qui alimentera le budget de la communauté d'agglomération ? »

Le budget de la nouvelle entité aura deux sources de financement : d'une part, les neuf villes lui transféreront le produit de leur taxe professionnelle. Comme elles transféreront une partie de leurs compétences, elles se libéreront ainsi des charges liées à ces mêmes compétences. La différence entre les ressources et les charges transférées sera alors restituée aux villes.

Exemple : une ville qui transférera 20 millions de taxe professionnelle à la communauté d'agglomération et se libérera de 17 millions de charges se verra restituer la différence, soit 3 millions d'euros. La communauté bénéficiera également de dotations de l'État pour la réalisation de projets intercommunautaires. Elle pourra alors décider d'en reverser une partie aux villes, sur des critères de solidarité par exemple.



« Quelles sont les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle ? »

« **C**'est une grande inquiétude pour l'ensemble des communes françaises, toutes couleurs politiques confondues », a commenté la maire. À Bobigny, elle représente un quart du budget de la ville. Elle sera d'abord compensée pendant une année par l'État, puis remplacée par de nouvelles cotisations versées par les entreprises. Problème : le produit de ces nouvelles taxes ne sera pas « dynamique », c'est-à-dire qu'il n'augmentera pas lorsque de nouvelles entreprises s'installeront sur le territoire de la commune. L'État promet

des compensations pour les villes qui verraient leurs recettes baisser. Or les dotations de l'État – d'une manière générale – diminuent d'années en années. « *La réforme du gouvernement se traduira donc par moins de financement pour les communes, avec deux conséquences possibles : le contribuable – via les taxes d'habitation et taxes foncières – sera davantage sollicité ou alors les communes devront réduire le périmètre de leur service public, ce qui n'est pas le choix de Bobigny* », ont souligné les élus de la majorité.



« Qui décidera au sein de la communauté d'agglomération ? »

L'instance qui prend les décisions au sein de la communauté est le conseil communautaire : il sera composé de représentants des villes. Cette instance fonctionnera selon les mêmes principes qu'un conseil municipal et comprendra 91 membres. Ces membres seront élus en leur sein

par chaque conseil municipal. Chaque ville sera représentée au prorata de sa population, en veillant à ce que les villes les plus peuplées ne soient pas surreprésentées. Bobigny comptera dix représentants au sein de cette instance, dont un sera issu de l'opposition municipale.



« Comment se prépare l'intercommunalité ? »

Depuis quelques mois, chaque semaine, les directeurs des services généraux des neuf villes se rencontrent pour préparer le trans-

fert des compétences qui seront mises en commun. Les neuf villes disposent pour cela de deux ans.





« Quels bénéfices peut-on attendre de l'intercommunalité ? »

L'an dernier, quatre villes situées autour du canal de l'Ourcq – Noisy-le-Sec, Romainville, Pantin et Bobigny – ont obtenu ensemble une aide du Fonds européen de développement régional (pour un montant de sept millions d'euros) afin de financer le projet de la ZAC Écociété-canal de l'Ourcq, qui englobe l'ensemble des terrains situés sur le territoire de Bobigny entre le canal de l'Ourcq et la RN 3. Si elles ne s'étaient pas regroupées, ces quatre villes n'auraient pas reçu ces fonds pour financer ce projet.

De même, avec la mise en place de projets communautaires, les villes pourront faire travailler les entreprises en réseau afin de favoriser l'emploi local.

En termes d'organisation urbaine, elles pourront également élaborer des schémas de cohérence – basés sur des principes définis à plusieurs – qui seront opposables aux PLU, les plans locaux d'urbanisme.

À l'instar de ce qui se fait dans d'autres intercommunalités, les neuf villes pourront également choisir de mettre leurs cinémas municipaux – sept d'entre elles en possèdent un –, leurs centres nautiques ou leurs bibliothèques en réseau, en proposant une carte d'abonnement unique pour l'ensemble des équipements des neuf villes. L'intercommunalité c'est aussi bien sûr le meilleur moyen de réaliser des économies d'échelle, avec la possibilité de faire des achats groupés, de passer des appels d'offres communs.



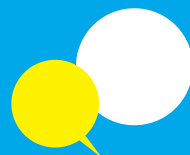
« Bobigny gardera-t-elle son identité dans un si grand ensemble ? La ville aura-t-elle un droit de veto ? »

Oui, Bobigny gardera ses spécificités : les moments précieux que sont les Assises de la ville, la fête de la ville ou les réunions Parlons franchement continueront à exister. Les neuf villes ont décidé de

fonctionner au consensus, sans prévoir de droit de veto. « Il faudra travailler à l'intérêt général, sans bien sûr négliger les intérêts des Balbyniens », souligne Catherine Peyge.



L'INTERCOMMUNALITÉ EN TROIS RÉPONSES



QU'EST-CE QUE L'INTERCOMMUNALITÉ ?

L'intercommunalité – ou coopération intercommunale – permet aux communes qui se regroupent au sein d'un établissement public de gérer en commun des équipements ou des services publics

et/ou d'élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme à l'échelle d'un territoire plus vaste que celui de la commune.

POURQUOI CRÉER UNE INTERCOMMUNALITÉ ?

En France, 86 % du territoire est déjà concerné par l'intercommunalité. L'Île-de-France est légèrement en retard sur le reste de l'hexagone. La loi sur la réforme des collectivités territoriales va de toute façon obliger les communes à rejoindre une intercommunalité avant 2014. Bobigny peut-elle demeurer en dehors des grands phénomènes institutionnels ? Comme le signale Catherine Peyge, « *se tenir à l'écart aurait comme conséquence pour notre ville d'être moins entendue,*

moins soutenue ou de se voir finalement imposer une intercommunalité non choisie. Et puis à neuf villes, forcément, nous serons plus forts – face au projet du Grand Paris notamment ». Pour les Balbyniens, c'est l'opportunité de se voir proposer une offre de services plus large et à meilleur coût ! Il faut en outre savoir que des organismes, tel le Conseil national du sport, réservent désormais exclusivement leurs subventions aux projets intercommunaux.

QUELLE INTERCOMMUNALITÉ POUR BOBIGNY ?

Neuf villes situées au cœur du département de la Seine-Saint-Denis – Bagnoleet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville – ont donc décidé de se regrouper pour bâtir des projets communs. Le 1^{er} janvier 2010 verra la création d'une communauté d'agglomérations

à laquelle les communes transféreront une partie de leurs ressources et de leurs compétences. Avec 400 000 habitants, ce sera la plus grande communauté d'agglomération d'Île-de-France. Catherine Peyge le répète, « *travailler ensemble ne sera pas tous les jours facile, mais l'union fait la force !* »

**Tout sur la communauté
d'agglomération « Est ensemble » sur :**
www.bobigny.fr





LA VIE QUOTIDIENNE DES QUARTIERS



LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

« J’habite à Salvador-Allende et je n’en peux plus : pourquoi les ascenseurs tombent-ils aussi souvent en panne ? »

Les pannes d’ascenseurs sont récurrentes dans certains quartiers : le service de maintenance des trois ascensoristes qui se partagent le marché n’est pas à la hauteur. Les habitants de la cité Salvador-Allende sont particulièrement en colère. Le représentant de la

société Thyssen s’est engagé à faire de ce quartier un site pilote : un audit et des travaux sont prévus d’ici la fin de l’année. Catherine Peyge a proposé de mettre en place avec l’amicale des locataires un comité de suivi des engagements de l’ascensoriste.



« La rénovation urbaine avance-t-elle dans les temps ? J'ai parfois l'impression qu'il y a des retards »

Dans le centre-ville, les deux tours de la cité Karl-Marx seront démolies au cours de la seconde moitié de l'année 2011. Les travaux n'ont globalement pas pris de retard, sauf pour ce qui est de la démolition du foyer de la Poste.

La nouvelle école sera la première réalisation inaugurée. Le centre polyvalent de santé – baptisé Aimé-Césaire – devrait être inauguré début 2010 : il proposera de nouveaux services et une plus grande capacité d'accueil.

« Il y a beaucoup de rats ces derniers temps dans ma cité, que fait la ville ? »

L'Oph, en collaboration avec la ville, a déjà mené six opérations de dératisation : en répandant des produits adaptés et en bouchant les galeries. Les rats n'ont cependant

pas encore été éradiqués ; ils se reproduisent en outre très vite. L'Oph et la ville ne baissent pour autant pas les bras et étudient d'autres solutions.

« J'habite à la cité Pierre-Sémard : quand sera-t-elle enfin rénovée ? »

L'Oph est actuellement en train de mener une grande campagne de réhabilitation dans 12 de ses 14 cités : celle de Pierre-Sémard devrait démarrer début 2010. Le président de l'Oph précise que les subventions allouées à la réhabilitation des logements sont en baisse. Il s'engage à ce que, dans les cités qui

ne se sentent pas suffisamment informés des projets en cours, des réunions d'information soient rapidement organisées. La maire rappelle que les projets de rénovation, quel que soit le quartier, se mènent avec les habitants, notamment par le biais des amicales de locataires.



« J'ai fait une demande de logement social mais je n'ai pas encore obtenu de réponse »

La ville de Bobigny a depuis toujours considéré que le logement devait être accessible à tous et a de ce fait privilégié le logement social. La loi Boutin a cependant fait naître de fortes inquiétudes car elle risque à terme de paupériser le logement social, avec notamment la mise en place des surloyers, qui font fuir un certain nombre de familles aux revenus moyens du parc social. La

ville compte encore 2 500 personnes demandeuses d'un logement social. Beaucoup de villes du département ne construisent plus de logement social (300 000 demandeurs en Île-de-France) et ne respectent pas la loi SRU, qui impose un quota de 20 % de logements sociaux dans les villes. Dans le cadre du renouvellement urbain, la ville continue à proposer du logement social.



« Que va devenir le patrimoine d'Icade dans le quartier Pont-de-Pierre ? »

L'Office public de l'habitat de Bobigny s'est portée acquéreur, en faisant d'abord baisser le prix demandé par le bailleur : il y a en effet de gros travaux de rénovation des logements à prévoir. Le patrimoine comprend 482 logements

et 12 cellules commerciales. « *Nous y ferons du logement social : nous avons demandé un financement spécifique à la Caisse des dépôts* », a révélé Catherine Peyge.



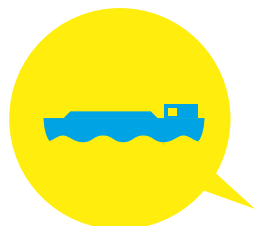


COMMERCES, MARCHÉS ET VIE ÉCONOMIQUE

« Quand l'offre commerciale de la ville
va-t-elle s'améliorer ? »

Beaucoup d'habitants se demandent quand le centre commercial Bobigny 2 sera rénové et plaident pour une meilleure offre commerciale à Bobigny. Les élus déplorent eux aussi l'insuffisance de cette offre – il est par exemple impossible d'acheter un livre à Bobigny ! – mais le centre commercial appartenant à des actionnaires privés, la ville a peu de marges de manœuvre sur sa politique de développement.

Lors d'une rencontre avec le directeur du supermarché, la maire a demandé à la halle Auchan de proposer des produits tels que du poisson frais, de la viande ou du fromage à la découpe. Ce n'est pas encore le cas pour l'instant. Les élus le reconnaissent : « *ce commerce ne donne pas aujourd'hui entière satisfaction* »






« Le projet de centre commercial Leclerc au carrefour des Six routes est-il tombé à l'eau ? »

« **L**e Conseil d'État n'a toujours pas rendu sa décision sur le second recours déposé par des commerçants de Drancy. Il y a une remise en cause de ce projet qui allie logements et commerces. Il nous est de toute façon impossible de prendre le risque de commencer des travaux, qu'il faudrait ensuite interrompre, si *une décision défavorable au projet était prise* », a exposé Catherine Peyge. Pour Leïla Bouzidi, conseillère municipale d'opposition, le projet tel qu'il a été soumis au Conseil d'État « *ne peut être entériné, dans le sens où ce commerce serait implanté trop près du centre commercial Drancy-Avenir* ».



« Quand aura lieu la réhabilitation du marché de l'Abreuvoir ? »

Les habitants dénoncent le mauvais état général du marché. La ville, qui vient d'engager un audit pour évaluer les travaux à réaliser, a constaté que le gestionnaire du marché ne faisait pas correctement son travail et se prépare à engager une action en justice afin d'en changer. Mais il faut, au préalable, constituer un solide dossier juridique pour casser le contrat.



« Que va-t-il advenir des commerçants expropriés à cause des travaux de rénovation urbaine ? La ville aide-t-elle les commerçants en général ? »

Le service du développement économique travaille en étroite collaboration avec eux afin qu'ils soient indemnisés selon les modalités prévues par la loi. Deux cabinets d'experts ont été missionnés dans ce but. D'une manière plus générale, Laurence Blin a incité les commerçants balbyniens, dans un souci de dialogue plus efficace, à se constituer en association : tous les commerçants sont de toute façon invités à se faire connaître auprès du service du développement économique.



VIVRE ENSEMBLE À BOBIGNY



« Il y a eu plusieurs braquages au centre commercial : j'ai peur de m'y rendre désormais »

Au cours des réunions, un certain nombre d'habitants ont manifesté leur inquiétude en évoquant la multiplication récente des braquages dans le centre-ville. La maire rappelle que la sécurité relève de la police nationale et que la région a connu dans son ensemble une augmentation de 34 % en ce qui concerne les attaques de commerces.

Catherine Peyge – qui regrette la suppression de la police de proximité – a indiqué qu'elle a « écrit au ministre de l'Intérieur afin de lui demander pour Bobigny une Unité territoriale de quartier (Uteq), c'est-à-dire des patrouilles de police à pied ». Ce dernier a refusé, arguant

que les effectifs de police sont suffisants dans la ville-préfecture. La maire s'est engagée à réitérer cette demande, car la tranquillité publique est une condition du bien vivre ensemble. L'opposition a proposé la création d'une police municipale et la mise en place de la vidéo surveillance.

Bobigny préfère privilégier l'éducatif et le préventif, grâce aux médiateurs de quartier, plutôt que la création d'une police municipale. De même, la ville ne souhaite pas recourir à la vidéo surveillance, dont les résultats apparaissent très mitigés dans les villes qui l'ont mise en place.



« Dans ma rue, les voitures roulent bien trop vite »

Des habitants se plaignent de la vitesse excessive des véhicules (rue Auguste-Delaune, rue d'Anjou, etc.). Le responsable de la Tranquillité publique s'est engagé à réclamer aux services de police un contrôle de vitesse dans les zones concernées si les habitants le demandent. Cependant, d'après les forces de Police, ces contrôles ne sont pas toujours probants.

Selon les services techniques, les ralentisseurs, dans les longues rues, n'ont pas toujours les effets escomptés. Ils provoquent de plus une gêne sonore pour les riverains. La vitesse est avant tout une affaire de comportement.





« Je n'arrive même pas à me garer en rentrant chez moi le soir. Que peut-on faire ? »

Toutes les villes de l'Île-de-France sont concernées par ce problème récurrent qu'est le stationnement. Les parkings de la Semeco ne connaissent pas un taux de remplissage satisfaisant et la ville étudie la possibilité d'une baisse des tarifs – qui n'ont pas augmenté depuis deux ans – en sachant que la différence sera forcément à la

charge de la collectivité. Les élus le rappellent souvent : la cohabitation entre piétons, modes de circulation douce et voitures est un des grands enjeux urbains de demain. Il n'est pas possible d'offrir autant de places de parking aérien qu'il y a de voitures. Catherine Peyge a suggéré la tenue d'un grand débat à Bobigny sur les modes de déplacement.



« Parfois, on n'arrive même pas à circuler sur les trottoirs à cause des voitures qui se garent dessus »

Les potelets sont une des solutions pour empêcher les véhicules de se garer sur les trottoirs mais ils posent problème dans la mesure où ils gênent la circulation des personnes en fauteuil roulant.

La ville a passé une convention de partenariat avec l'association des paralysés de France et est particulièrement attentive aux difficultés de circulation des personnes handicapées.



« Les Roms installés sur la commune vivent dans des conditions déplorables »

Catherine Peyge indique qu'il s'agit là d'une problématique nationale. À l'instar de toutes les grandes villes de France, la région, et la Seine-Saint-Denis en particulier, sont concernées par la présence de nombreux Roms, qui vivent dans des conditions très difficiles dans des camps de fortune. Catherine Peyge a rencontré le préfet à ce sujet : le représentant

de l'État s'était engagé à rendre public chaque semaine l'état des camps de Roms. « On l'a hélas sommé de se taire, comme s'il fallait cacher cette misère dans notre département », regrette la maire, qui souhaite que « cette question soit traitée à l'échelon européen, puisque ces personnes sont pourchassées dans leur propre pays ».



LA VIE ASSOCIATIVE

Catherine Peyge rappelle que la ville a toujours encouragé et soutenu la vie associative. Elle tient notamment à saluer l'investissement et la participation des associations lors de la dernière fête de la ville.



